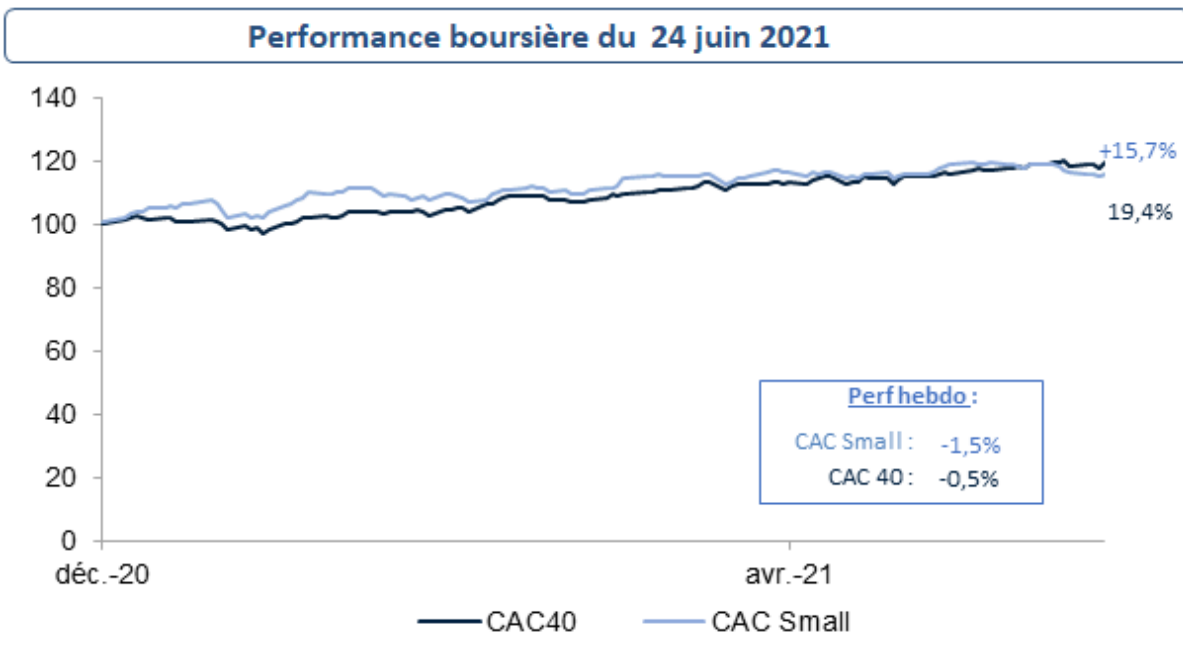


[View this email in your browser.](#)



## Le Top / Flop de la semaine

Cette semaine le CAC small reste dans le rouge avec une baisse de -1,5% et accompagne le CAC 40 qui ressort à -0,5%. Le CAC 40 prend de l'avance sur le CAC small depuis le début de l'année (+19,4% en YTD vs +15,7%). **Sur les 165 valeurs qui composent le CAC small, 42 sont ressorties en hausse.**



### TOP

C'est l'acteur majeur des solutions de mobilité **Europcar Mobility Group** qui s'impose en tête du TOP en enregistrant une hausse de +21,4%. La société vit une semaine mouvementée après avoir annoncé mardi le rejet d'une offre de 2,2 Mds€ sur son capital d'un acheteur dont le nom n'était pas communiqué. Cependant le loueur de voitures a indiqué être ouvert à la discussion en cas « d'une offre reflétant la pleine valeur et le potentiel de création de valeur du groupe ». Le cours d'Europcar Mobility Group est alors monté en flèche, porté par une spéculation battant son plein à propos de l'identité de l'acheteur et de la suite des événements. Ce jeudi, c'est Volkswagen qui a enfin confirmé être à l'origine de l'offre et avoir envie d'acquérir une participation majoritaire dans Europcar Mobility Group, afin de tirer parti de l'engouement des consommateurs pour la location de véhicules.

**La Compagnie des Alpes** (+12,2%), exploitant de domaines skiables, remonte la pente après avoir occupé la première place de notre FLOP la semaine dernière. Pour rappel, le groupe a annoncé le 9 juin dernier une augmentation de capital de 231 M€ avec émission de 24,5 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 9,40 €. La période de souscription prenait fin avant-hier, mercredi, un communiqué de presse ne devrait alors pas tarder à sortir pour apporter plus de précision sur la finalité de l'opération.

Spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation du plastique **Groupe Plastivaloire** vient compléter le trio de tête cette semaine. Le cours progresse (+8,7%) en amont de la publication des résultats semestriels du groupe, qui avait lieu hier soir après Bourse.

### FLOP

Mauvaise opération cette semaine pour le spécialiste du jeu vidéo **Atari**, qui voit son cours de bourse s'effondrer de -19,7%. En pleine restructuration, avec la création de deux entités Gaming et Blockchain, l'entreprise est toujours très volatile, notamment face à son exposition liée aux crypto-monnaies. Par ailleurs, les précommandes pour la console old school, l'Atari VCS, sont lancées et la commercialisation ne devrait plus se faire attendre (annoncée au départ pour 2019). Cependant, depuis le début de l'année la capitalisation a bondi de 42,3%.

Dans la même lignée, l'entreprise de chimie biologique **METabolic Explorer** voit son titre peu réactif face à l'annonce de ses perspectives pour 2021 et à moyen terme. En effet, le groupe annonce un CA supérieur à 170 M€ ainsi qu'un ROC proche de l'équilibre. Aussi, la société prévoit un CA supérieur à 300 M€ à horizon 2026, pour une marge d'EBITDA supérieure à 14%. Mais, dans un flot de bonnes nouvelles qui ont déjà boosté le titre sur les semaines précédentes (reprise de la production sur le site d'Amiens, livraison de PDO...) celui-ci marque un temps d'arrêt. A noter que METEX confirme son engagement dans la construction de filières animales durables. Le cours chute de -16,0% au cours de la semaine.

Enfin, c'est la biotech alsacienne **Transgène** qui vient compléter ce Flop après l'annonce du lancement d'une augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé dans le but de poursuivre son plan ambitieux de développement clinique et d'étendre la visibilité financière jusqu'au T4 2023. L'opération initialement prévue à hauteur de 32 M€ se conclut à 34,1 M€ et se révèle être un franc succès au plus grand bonheur de la direction qui se dit alors en mesure de faire d'importantes annonces sur les 18 prochains mois. Le cours perd -10,9% cette semaine mais on observe un regain sur la journée de jeudi de +4,8%.

Inscrivez un ami à la newsletter



Facebook



Twitter



Email

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Cyril Cohen et de Tanguy Barbier

*"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.*

*Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.*

*Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.*

*Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.*

*EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.*

*Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.*

*EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exhaustivité, l'exactitude ou la véridité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.*

*La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.*

*Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dettes du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être également communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.*

*Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.*

*Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."*

Copyright © 2021 EuroLand Corporate. All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?  
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

